

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-820

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	<i>N° 2019-820</i>

Floirac - Programme de renouvellement urbain (PRU) Dravemont - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Floirac concernant la réalisation de la place Allende - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En raison de la complexité d'un projet de renouvellement urbain et des compétences multiples qui concourent à la réussite du projet, la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique pour les espaces publics et les études de programmation d'équipements publics ainsi qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage ont été actées, pour ce qui concerne le quartier de Dravemont à Floirac, par délibération n°2016-642 du 21 octobre 2016.

En effet, le recours à la maîtrise d'ouvrage unique pour les études et travaux permet de réaliser dans le même temps et en commun des ouvrages à caractère complémentaire, et qui plus est, imbriqués entre les compétences communales et les compétences métropolitaine.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage actée par la délibération du 21 octobre 2016, précise que les modalités de prise en charge entre la ville de Floirac et Bordeaux Métropole seraient fixées ultérieurement, par voie d'avenant, dans le cadre d'une annexe financière.

La première opération en matière d'aménagement d'espace public du projet de renouvellement urbain de Dravemont, la place Allende, étant définie sur le plan opérationnel, il convient à présent de délibérer sur un avenant spécifique à cet aménagement, qui précise les modalités de répartition financière entre la ville de Floirac et Bordeaux Métropole sur les compétences définies de chacune des parties sur ce projet.

Ainsi, la ville de Floirac et Bordeaux Métropole s'engagent à assurer la prise en charge des éléments qui correspondent à leurs champs de compétences. Bordeaux Métropole faisant l'avance de l'ensemble de la dépense, la ville de Floirac s'engage à prendre en charge et à lui rembourser les frais portant sur ses compétences.

Le montant des travaux des espaces publics de la place Allende est estimé à 826 835 € HT (valeur octobre 2019).

Ce montant de travaux est ventilé par nature de dépenses suivant les compétences exercées sur ce projet par chacune des parties.

La répartition des compétences est la suivante :

- compétence métropolitaine : aménagement de voirie et cheminement, réseaux divers, espaces verts, clôtures et mobilier l'aménagement de la voirie et des autres espaces publics,
- compétence ville de Floirac : éclairage public, jeux, fontainerie et jeux d'eau.

Elle conduit à une répartition financière estimée HT, entre la Métropole et la Ville de respectivement 526 705 € et 300 130€.

Le projet d'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage est joint à la présente délibération pour lequel Bordeaux Métropole et la ville, dans leurs instances délibératives respectives, sont amenés à se prononcer.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°85-704 de 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'ouvrage publique (MOP) et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application notamment le décret 93-1268 du 29 novembre 1993,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2016-261 du 29 avril 2016 concernant le lancement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour le renouvellement urbain du quartier Dravemont.

VU la délibération n°2016-642 21 octobre 2016 concernant la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Floirac sur le quartier Dravemont,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la répartition financière proposée pour chacune des parties pour l'aménagement de la place Allende dans le cadre le Projet de renouvellement urbain de Dravemont, pour Bordeaux Métropole et la ville de Floirac,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement de la place Allende et fixant la répartition financière estimée entre la Métropole et la Commune de Floirac,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent avenant à la convention,

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal Article 23151 fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--

Commune de Floirac

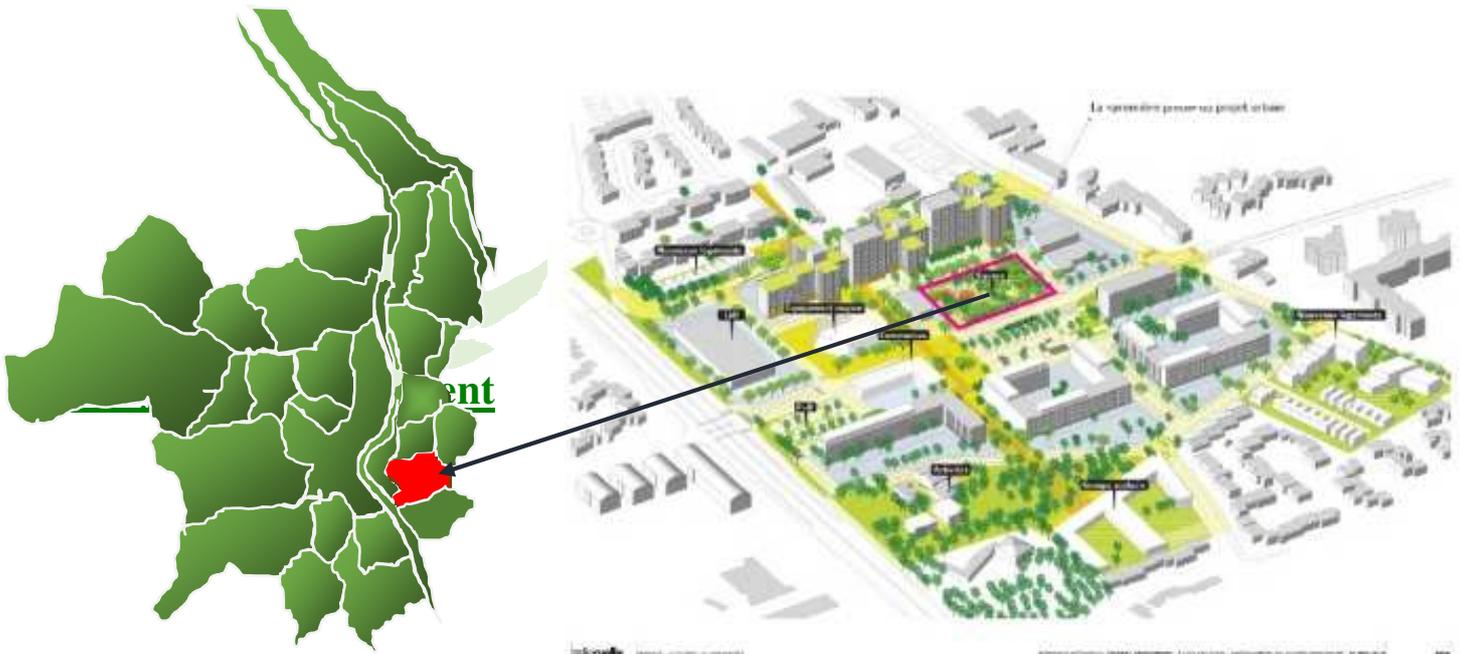
Fiche action : n° 18

N° CODEV : C041670106

Aménagement de la Place Allende – Dravemont à Floirac

Confirmation de Décision de Faire : Octobre 2019

LOCALISATION DU PROJET : Projet de Renouvellement Urbain Dravemont à Floirac -Place Allende –



Périmètre du projet



Plan d'aménagement du projet



Vue axonométrique



ELEMENTS DU PROGRAMME :

- Engagements Bordeaux Métropole :

Dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2020 Bordeaux Métropole s'est engagée à réaliser les études du projet et à réaliser les travaux d'aménagement.

L'éclairage public, les jeux pour enfants et la fontaine seront pris en charge par la commune.

- Eléments techniques du programme (fonctionnalités, améliorations apportées) :

Dans le cadre du plan de renouvellement urbain du quartier Dravemont, l'aménagement de la place Allende est la première opération qui va se réaliser sur la base des concertations engagées auprès des habitants depuis juillet 2018.

Le périmètre opérationnel de l'aménagement s'établit sur une parcelle partiellement boisée appartenant à Bordeaux Métropole, comprise entre la rue Salvador Allende (Terminus Tram A – Dravemont) et la rue Blaise Pascal.

Les revêtements proposés seront des allées en pavés pour les axes principaux et drainants engazonnés pour les axes secondaires, une restitution de l'eau à la parcelle par la création de noues et d'une topographie adaptée, la mise en place d'un éclairage public mettant en valeur les points saillants, une large zone de jeux d'eau, et des équipements de jeux, une clôture côté rue Allende pour garantir la sécurité des enfants, du mobilier et des plantations qualitatives ...

Les attendus et les objectifs du projet sont :

- La restitution de cheminements fluides confortables et éclairés en lien avec la diversité des parcours et usages du quartier et marquant le lien avec le tram.
- La volonté d'équiper de mobilier qualitatif > changer l'image du quartier (jeux d'eau)
- La qualité de l'espace traversé attendue par les habitants
- Un équilibre entre les espaces tranquilles et les espaces ludiques
- Une dimension de l'aménagement accueillante et jardinée

ESTIMATION DE L'OPERATION : 800 000 ,00 € **TTC**

FINANCEMENT / IMPUTATION BUDGETAIRE GDMO :
Cdr : HCA 05 – DAAF – Pôle Territorial Rive Droite
OPERATION : 05P006 CODEV 4 INTERCOM PTRD – Fiche 18
NATANA : 20-2031-844 et 23-2312-844

LIGNE DOSSIER : - 05P006 23-2312- 844 PRU

Chef de projet : Pascale WERTHEIMER Chargée d'opération : Béatrice ASO	Pôle territorial Rive Droite
---	-------------------------------------

AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA REALISATION DES ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN DE DRAVEMONT POUR LA PLACE ALLENDE

ENTRE

La VILLE DE FLOIRAC, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, autorisé par la délibération n°... en date du ... reçu en Préfecture le ...

Ci-après désigné « la Ville »

Et

BORDEAUX METROPOLE, représentée par son Président, Monsieur Patrick BOBET, autorisé par délibération du Conseil de Métropole n°... en date du ... reçue en Préfecture le...

Ci après désignée « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Bordeaux Métropole, dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, a lancé un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine sur le quartier Dravemont. Le lancement de cet accord cadre a été autorisé par la délibération n°2016-261 du 29 avril 2016.

De par la complexité d'une démarche de renouvellement urbain et les compétences multiples qui concourent à la réussite du projet, la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique pour les espaces publics et les études de programmation d'équipements publics inscrits dans le projet de renouvellement urbain de Dravemont a été acté par délibération n°2016-642 du 21 octobre 2016. Ceci se traduit par une convention de co-maîtrise d'ouvrage également actée dans la même délibération.

Cette convention arrête les modalités de la co-maîtrise d'ouvrage, en fonction des compétences respectives de la Ville et de Bordeaux Métropole qui s'engagent à la prise en charge financière des éléments qui correspondent à leurs champs de compétence. Bordeaux Métropole faisant l'avance de l'ensemble de la dépense, la ville de Floirac s'engage à prendre en charge et à lui rembourser les frais portant sur ses compétences.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE CONVENTION

La convention de co-maîtrise d'ouvrage précise que les modalités de prise en charge entre la Ville de Floirac et Bordeaux Métropole seraient précisées ultérieurement dans le cadre d'une annexe financière à la convention.

Le présent avenant a pour objet la répartition financière de l'aménagement de la place Allende sur la base des compétences respectives de la Ville et de Bordeaux Métropole qui s'engagent à la prise en charge financière des éléments qui correspondent à leurs champs de compétence.

ARTICLE 2. REPARTITION DES COMPETENCES SUR LA PLACE ALLENDE

Les aménagements de la place Allende à réaliser dans le périmètre défini sont les suivants:

- l'aménagement de la voirie et autres espaces publics et réseaux divers,
- les réseaux divers et l'arrosage automatique,
- l'éclairage public,
- l'aménagement des espaces verts et l'implantation du mobilier urbain.
- Les espaces de jeux
- Les jeux d'eau
- Les clôtures

Le montant des travaux des espaces publics est estimé à 826 835 H.T (dépenses prévisionnelles valeur octobre 2019).

Il est réparti comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES			
BM		Ville	
Objet	Coût	Objet	Coût
voirie/Maçonnerie/Réseaux /terrassement	295 563,00 €	Jeux d'enfants	76 000,00 €
Lot Réseaux	21 611,00 €		
Lot Clôture	19 765,00 €	Fontainerie et jeux d'eau	184 000,00 €
		Eclairage public et réseaux d'éclairage	40 130,00 €
Espaces verts	159 980,00 €		
Mobilier	29 786,00 €		
TOTAL Dépenses	526 705,00 €	TOTAL Dépenses	300 130,00 €
RECETTES ATTENDUES			
ANRU (10%)	52 670,50 €	ANRU (50%)	150 065,00 €
FEDER (30%)	158 011,50 €	FEDER (30%)	90 039,00 €
TOTAL Recettes	210 682,00 €	TOTAL Recettes	240 104,00 €

ARTICLE 3- DATE D'EFFET ET DUREE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature.

Le terme de la convention intervient au moment de la levée des dernières réserves correspondant aux espaces publics réalisés dans le cadre du renouvellement urbain et le paiement de la participation de la Ville de Floirac sur la base des travaux réellement exécutés sur l'aménagement de la place Allende.

Fait en 2 exemplaires.

A Bordeaux, le XX

Pour la Ville de Floirac,
M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Pour Bordeaux Métropole,
Le Président,